

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
18 mai 2018

---

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CL64

présenté par  
M. Huyghe  
-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 11, substituer au nombre :

« 48 »,

le nombre :

« 24 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le juge doit pouvoir statuer dans les plus brefs délais. La viralité des fausses informations sur les réseaux sociaux est une question d'heures.